

ANNEXE I
MEMOIRE EN REPOSE DU TERRITOIRE
AUX OBSERVATIONS RELEVES DANS LE REGISTRE D'ENQUETE PORTANT SUR :
LA CREATION D'UNE VOIRIE DANS LE PARC DES SPORTS DE CRETEIL-
Le 18 avril 2017

Nom de la personne ou du collectif qui a formulé des observations	Observations	Réponse du Territoire
1) Riverains de la ZAC Sud des Sarrazins	<p>Réaction par rapport au projet d'implantation d'une station terminus du téléphérique Téléal aux abords de la station de métro Pointe du Lac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expriment le souhait que l'implantation de cette station se fasse au plus loin des premières habitations de la ZAC des Sarrazins Sud ; - proposent une localisation et un itinéraire pour le futur Téléal enjambant la nouvelle voirie objet de la présente enquête. 	<p>L'observation des riverains, bien que légitime, ne concerne pas directement le sujet de l'enquête publique (création d'une voirie).</p> <p>Les considérations des riverains ont été prises en compte par le STIF lors de la concertation sur le projet du Câble A/Téléal (26 septembre – 28 octobre 2016). Lors de cette dernière, la commune de Créteil a relayé les craintes des riverains concernant les nuisances visuelles et sonores du projet de téléphérique :</p> <p><i>« Elle (la commune) souhaite que le projet soit positionné le plus loin possible des habitants du quartier des Sarrazins Sud et que les deux variantes de stations soient étudiées plus finement dans ce sens. »</i></p> <p>Extrait du bilan de concertation du STIF.</p>
2) Riverains de la ZAC Sud des Sarrazins	<p>Déplorent « un manque de communication flagrant » sur ce projet de développement urbain initié en 2008 alors que plus de 353 propriétaires se sont installés dans le quartier tout proche entre 2010 et 2016 en se réjouissant d'un vue dégagée sur le site du parc des sports de Créteil.</p>	<p>Le projet de création de voirie a fait l'objet d'une concertation menée par l'ex-Plaine Centrale du Val-de-Marne puis Grand Paris Sud Est Avenir.</p> <p>Une réunion publique s'est tenue le 15 septembre 2015 pour les habitants des</p>

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA CREATION D'UNE VOIRIE SUR DES PARCELLES SITUEES A CRETEIL ET A VALENTON

Arrêté territorial AP n°2017/007 du 17 février 2017

secteurs sud et est de la Ville en présence de Laurent CATHALA, Maire de Créteil et Président de l'ex Plaine Centrale du Val-de-Marne. Le projet de voirie et les projets de développement économique desservis (Maison du handball, parc hôtelier et tertiaire) y ont été présentés.

La publicité de cette réunion est parue sur les portails internet de la Ville de Créteil et de l'ex-Plaine Centrale du Val-de-Marne, ainsi que sur les panneaux électroniques de la ville. Un bilan de cette réunion a été publié dans le numéro 355 d'octobre 2015 du magazine municipal de Créteil « Vivre Ensemble ».

À la suite de cette réunion publique, un dossier du projet et un registre ont été mis à disposition au sein de la Direction de l'Aménagement, du Développement Economique et des Déplacements de la Communauté d'agglomération puis de l'Etablissement public territorial (Europarc, 14 rue Le Corbusier à Créteil) afin de recueillir l'avis et les observations du public. Aucun avis n'a été exprimé pendant la durée de la concertation.

Un rappel des modalités de concertation a été publié dans l'édition départementale du Parisien le 4 août 2016.

3) Riverains de la ZAC Sud des Sarrazins

Regrettent que les programmes immobiliers retenus ne favorisent pas l'intégration de programmes destinés aux habitants, en rez-de-chaussée, afin de favoriser le désenclavement du quartier.

Le Territoire rappelle que l'objet de l'enquête publique est la création de voirie et non le développement économique attenant.

Néanmoins, les programmes économiques participeront au dynamisme du sud de la Ville

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA CREATION D'UNE VOIRIE SUR DES PARCELLES SITUEES A CRETEIL ET A VALENTON

Arrêté territorial AP n°2017/007 du 17 février 2017

		<p>et à terme pourront contribuer au développement de l'offre commerciale de la partie sud des Sarrazins.</p> <p>Par ailleurs, le restaurant attenant aux hôtels pourra être utilisé par les habitants et les salariés, de même que la Maison du Handball est un équipement tourné vers l'extérieur (musée de la FFHB et organisation d'évènements).</p> <p>Le Territoire suit attentivement le travail de la SEMIC sur le développement des commerces de proximité au niveau de la place située rue Claude Nicolas Ledoux.</p>
4) Riverains de la ZAC Sud des Sarrazins	<p>Souhaitent qu'outre la mention du Téléal dans le rapport d'enquête, il soit fait état de la présence du dépôt du métro de la ligne 8 qui représente une réelle rupture urbaine dans un projet d'aménagement dont l'un des objectifs généraux est de permettre le développement d'un nouveau quartier intégré à la Ville.</p>	<p>Le projet de voirie crée un bouclage de l'accès nord (rue Dominique Duvauchelle) et sud (avenue de la Saussaie du Ban) du parc des sports et intègre de fait ce secteur (anciennement domaine privé du Territoire et de la commune) au reste de la Ville.</p>
5) Riverains de la ZAC Sud des Sarrazins	<p>Demandent qu'une attention particulière concernant les nuisances sonores soit apportée du fait de la proximité du dépôt de la ligne de métro 8, la voie aérienne d'Orly et la départementale 1 et préconisent une limitation de vitesse adéquate ou/et qu'un traitement anti-bruit, végétal ou autre, soit pensée pour cette nouvelle voirie.</p>	<p>De par la présence d'un virage en entrée de site et de flux piétons générés par les hôtels, la Maison du Handball et les bureaux, Grand Paris Sud Est Avenir préconisera une vitesse limitée pour cette future voirie.</p> <p>L'aménagement prévoit également des ralentisseurs sur le linéaire principal (voie nord-sud) afin de limiter la vitesse. La voirie sera également partagée avec les cyclistes.</p>
6) Commissaire-enquêteur	<p>Est-il prévu une liaison directe entre le quartier des Sarrazins Sud et le parc des sports à hauteur de l'impasse de la voirie située près du futur hôtel.</p>	<p>Ce nouveau quartier de ville sera accessible pour les résidents des Sarrazins Sud par la passerelle du TCSP.</p> <p>De par la présence des lignes du métro, de la Départementale 102 et du projet de</p>

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA CREATION D'UNE VOIRIE SUR DES PARCELLES SITUEES A CRETEIL ET A VALENTON

Arrêté territorial AP n°2017/007 du 17 février 2017

		téléphérique urbain, une passerelle entre l'impasse et la partie sud des Sarrazins n'est pas envisageable.
--	--	--